

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1320

présenté par
M. Masségia, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	15 000 000
Livre et industries culturelles	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour maintenir les dispositifs ambitieux du Centre national de la musique en matière d'accompagnement à l'export, de soutien à l'industrie phonographique, de transition écologique ou d'égalité femmes/hommes, le CNM aura besoin de financements supplémentaires en 2023.

En raison du montant de taxe affecté encore inférieur en 2023 par rapport à 2019 (niveau pré-crise) et à l'attrition des financements des OGC affectés par l'arrêt RAAP, le manque est évalué à 15 millions d'euros : cette somme pourrait être issue du redéploiement des reliquats du plan d'urgence.

Il faut noter que ce soutien est exceptionnel et n'aura pas vocation à être prolongé en 2024: le sénateur Julien Bargeton a été missionné par la ministre pour réfléchir aux différentes pistes de financement du Centre à partir de 2024.

L'amendement propose de retirer en AE=CP 15 millions d'euros de l'action 02 "Aides à la presse" du programme 180 pour doter du même montant en AE=CP l'action 02 "Industries culturelles" du programme 334.